

LE PHARE



Édition Automne 2017 Le reflet de la Nature

105, chemine du Fleuve
(450) 455-3414

www.pointe-des-cascades.com
info@pointe-des-cascades.com

RECRUTEMENT PERSONNEL ÉLECTORAL

Les personnes intéressées à travailler lors des élections municipales sont invitées à soumettre leur candidature en remplissant le formulaire de recrutement du personnel électoral disponible en ligne. Vous pouvez également vous procurer un formulaire papier à la réception de la municipalité.

RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE

Vous devrez vous présenter devant la commission de révision pour faire une demande d'inscription, de correction ou de radiation à la liste électorale au 105, chemin du Fleuve.

Vous devez être inscrit sur la liste électorale pour pouvoir voter. Voici les plages pour faire une demande de révision:

Lundi 16 octobre 10h @ 13h
Jeudi 19 octobre 14h @ 17h30
Mardi 24 octobre 19h @ 22h

OÙ ET QUAND VOTER

Le vote par anticipation se tiendra le 29 octobre 2017 de 12h à 20h et le jour du scrutin se tiendra le 5 novembre 2017 de 10h à 20h, au 52, chemin du Fleuve

DÉPÔT DU RÔLE d'ÉVALUATION 2018-2019-2020

Le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Pointe-des-Cascades, a été déposé le 14 septembre dernier au bureau de la Municipalité, et que toute personne peut en prendre connaissance durant les heures d'affaires régulières.

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Veillez prendre note qu'à compter du 2 novembre 2017, et ce, jusqu'au 3 mai 2018, la collecte des ordures ménagères se fera le jeudi à toutes les deux semaines. Ainsi, la dernière collecte hebdomadaire en 2017 sera le jeudi 26 octobre.

COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES

Prenez note également qu'au cours de la saison hivernale, le service de cueillette des matières recyclables sera maintenu, comme à l'accoutumé, sur une base hebdomadaire (à tous les vendredis).

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

La collecte des encombrants (gros rebus) est le 19 octobre 2017

COLLECTE DES FEUILLES MORTES

La collecte des feuilles mortes est le 13 novembre 2017. Vos sacs en papier compostable (uniquement) doivent être en bordure de rue avant 7 h le matin de la collecte

COLLECTES DES BRANCHES

La collecte des branches est le 23 et 24 octobre 2017. Les gros bouts des branches doivent tous être placés vers la rue pour ne pas retarder les opérations de déchiquetage

ABRI TEMPORAIRE

Les abris d'auto temporaires sont permis **durant la période du 1er novembre 2017 au 15 avril 2018**. Ces abris doivent être de fabrication industrielle et être situés à un minimum de 3 m (10 pi) de la bordure de rue ou du pavage dans le cas où il n'existe pas de bordure.

STATIONNEMENT

La période d'interdiction pour un stationnement de nuit en période hivernale est **du 15 novembre 2017 au 1er avril 2018 inclusivement entre 0h et 7h.**

SOYEZ PILE À L'HEURE, VÉRIFIEZ VOS AVERTISSEURS

Dans la nuit du 4 au 5 novembre 2017, le Québec change d'heure pour heure avancée, il faudra avancer d'une heure les horloges, montres, etc. C'est aussi le moment idéal pour vérifier nos avertisseurs de fumée et remplacer les piles.

L'avertisseur de fumée reste le moyen le plus efficace et le moins dispendieux pour sauver des vies en cas d'incendie, particulièrement s'il se déclare la nuit, à notre insu. Il faut régulièrement vérifier son fonctionnement et remplacer sa pile. Les moments les plus propices pour le remplacement de la pile sont au printemps et à l'automne, lors du changement d'heure.

FEUX À CIEL OUVERT

Règles à suivre:

1. **Solliciter un permis de feu (sans frais)** au moins 7 jours ouvrables avant la date prévue de la mise à feu, en remplissant le formulaire disponible à l'hôtel de ville.
2. Placer les branches et les arbres dans un seul et unique endroit (lorsque possible), à une distance sécuritaire des bâtiments ou végétation qui seraient aptes à propager l'incendie;
3. Prévoir avant la mise à feu, la présence d'un surveillant pendant toute la période de l'incendie contrôlé, ainsi qu'un mécanisme d'extinction à proximité (boyau d'arrosage, extincteur, équipement agricole, etc.);
4. Plusieurs articles du règlement sont à prendre en considération, dont :
5. Nul ne peut alimenter ou maintenir allumer un feu à ciel ouvert qui menace la sécurité publique.
6. Nul ne peut alimenter ou maintenir allumer un feu à ciel ouvert qui cause une nuisance à un autre résident

RINÇAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC

Du 6 au 10 novembre prochain, la municipalité procédera au rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc.

La vitesse de circulation de l'eau est momentanément réduite dans le réseau et l'eau souillée est évacuée par les bornes d'incendie.

Afin d'activer le processus, nous demandons votre collaboration en évitant l'utilisation des électroménagers tels la laveuse et le lave-vaisselle durant la journée mais plutôt de privilégier la soirée. Avant d'utiliser vos électroménagers, nous vous recommandons de vous assurer que la pression d'eau soit suffisante à leur fonctionnement et d'éviter de les utiliser par programmation lors de vos absences.

Durant cette période, il est aussi recommandé de vérifier si l'eau est colorée avant de l'utiliser. Dans un tel cas, laissez couler l'eau froide jusqu'à ce qu'elle reprenne une teinte normale. Par ailleurs, en tout temps l'eau demeure potable.

LA CHASSE AUX ABONNÉS

Du 1^{er} au 31 octobre, abonnez-vous ou réabonnez-vous à la bibliothèque et courez la chance de gagner l'un des 3 prix suivants :

- 1^{er} Apple iPad (2017)
- 2^e Apple iPad mini 4 (2017)
- 3^e Kobo Aura H20




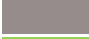


COURS DE ZUMBA

Le mercredi à 19h, du 18 octobre au 20 décembre 2017. L'inscription se fait à la municipalité. Le coût est de 50\$ pour les résidents, 100 \$ pour les non-résidents pour la session.

OCTOBRE				
Lu	Ma	Me	Je	Ve
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30	31			














NOVEMBRE				
Lu	Ma	Me	Je	Ve
		1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	

DÉCEMBRE				
Lu	Ma	Me	Je	Ve
				1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

-  Collecte sélective (recyclage)
-  Collecte des ordures
-  Collecte des encombrants
-  Collecte des branches
-  Collecte des feuilles
-  Assemblée publique



MATIÈRES ACCEPTÉES

 BARDEAUX D'ASPHALTE	 CARTON *Boîtes pliées.
 MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION SECS céramique / gypse / matériaux isolants / mélamine / verre / fenêtres / toilettes / baignoires et douches en fibre de verre ou en plastique / etc.	 BOIS TRAITÉ ET CONTREPLAQUÉ bois d'œuvre / meubles en bois / palettes.
 MATÉRIAUX D'EXCAVATION asphalte / béton / brique / pierre / sable et gravier / etc.	 HALOCARBURES *Appareils non fonctionnels : réfrigérateurs / congélateurs / climatiseurs et déshumidificateurs.
 ENCOMBRANTS MÉTALLIQUES ET MÉTAUX FERREUX *Vols de tout fluide s'il y a lieu. ** Appareils non fonctionnels. cuisinières / lave-vaisselle / machines à laver / sècheuses / fours / réservoirs chauffe-eau ou chauffe-huile / petits électroménagers et appareils électriques non fonctionnels / tondeuses / souffleuses / etc.	 PRODUITS ÉLECTRONIQUES téléviseurs / lecteurs DVD, CD ou vidéos / radios / ordinateurs et imprimantes / appareils audiovisuels / etc.
 ENCOMBRANTS NON MÉTALLIQUES ET NON RÉUTILISABLES meubles rembourrés / tapis / matelas / toiles de plastique / etc.	 RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX *Seuls les contenants fermés , identifiés de 20 litres (3 gallons) ou moins sont acceptés. adhésifs / époxydes / décapants / aérosols / ampoules fluorescentes / batteries d'auto laode, plomb / débouche-conduits / dégrasants / huiles / liquides de refroidissement / mercure (thermomètres, baromètres et thermistats) / peintures et leurs contenants / pesticides / piles AAA à D (alcalines et rechargeables), Ni-Cd, NiMH, Li-ion ou Pb / produits chimiques pour piscine / produits d'entretien / produits nettoyants / propane / térbenthine / varsol / essence / carburant / diluants / tubes fluorescents et néons / antigel (incluant filtre et contenant) / extincteurs portatifs résidentiels / bombes de carburant pour le camping / bombes et cylindres de gaz comprimés autres que le propane / etc.
 PNEUS HORS DIMENSION	 AUTRES MATIÈRES cassettes vidéo / cassettes audio / CD / DVD
 PNEUS AVEC OU SANS JANTE *Sans les sacs de plastique	